



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation d'éducation spéciale

Question écrite n° 57105

Texte de la question

M. Félix Leyzour appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les conditions d'attribution et de versement du troisième complément d'allocation d'éducation spéciale pour les enfants polyhandicapés. Depuis la mise en place de cette prestation, il apparaît de nombreuses difficultés d'application, que dénoncent les familles. Force est de constater que diverses disparités existent pour l'ouverture du droit à ce complément selon les départements. Le dispositif devrait pouvoir évoluer afin que les familles dont le lourd handicap de l'enfant demande des soins continus de haute technicité et une surveillance intenses puissent prétendre à cette prestation. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour aménager ce dispositif en vue de pallier les conséquences particulièrement préjudiciables pour les familles dont l'un des membres a cessé toute activité professionnelle du fait de la dépendance totale de leur enfant et se voient ainsi privés d'une partie non négligeable de leurs ressources.

Données clés

Auteur : [M. Félix Leyzour](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57105

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 546